

## Déclaration de Dérogation aux Travaux Règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle

Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à la santé et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié par le décret n°2015-1583 du 3 décembre 2015 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique de l'Etat d'effectuer des travaux dits « réglementés »

Déclaration initiale

Renouvellement tous les 3 ans

Date de la dernière déclaration :

### SECTEUR D'ACTIVITE :

SERVICE DEMANDEUR :  Administration centrale  Service déconcentré  Etablissement public  
 Autres

Si structure importante, préciser :

Pour les autorités administratives d'accueil, l'atelier/service concerné : *Direction de l'Eau et de l'Assainissement*

Pour les établissements de formation, la filière concernée :

NOM DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE D'ACCUEIL : *Communauté Urbaine du Grand Reims*

Adresse : *3 Rue Eugène Deslongue* Code postal : *51722* Ville : *REIMS CEDEX*

Adresse courriel : *CS 80036 drh@reims.fr*

Tél : *03 76 77.78.79*

### DECLARATION DE DEROGATION DE L'EMPLOYEUR :

Je soussigné(e), *Catherine VAUTRIN - Présidente*  
déclare par la présente déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

Vous trouverez en page 2 :

- Les travaux sur lesquels porte la déclaration de dérogation,
- Les formations professionnelles concernées,
- Les lieux de formations connus,
- Les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux.

Le détail des travaux concernés par la déclaration figure en pages 3 et 4.

J'atteste avoir procédé à l'évaluation des risques\* pour la santé et la sécurité des travailleurs et mis en œuvre les actions de prévention, visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail, dans mon service et remplir les autres obligations visées à l'art R 4153-40 du même code.

Fait à *Reims*

le *17 01 2020*

SIGNATURE, QUALITE DU DECLARANT & CACHET :

*Par la Présidente*

*Franck Nott*

*Conseiller Communautaire*

*Déligue*



\* : consignés dans le document unique d'évaluation des risques

Transmission concomitante de cette déclaration au CHSCT et à l'Inspecteur en santé et sécurité au travail compétent par tous moyens permettant d'établir la date de réception (article 5-13 alinéa 2 du décret du XXX)

Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
Formation interne et encadrement par l'équipe présente.	Tuteur : M. Cyrille VICINI Maître de stage : M. Jacky AUGIAT
Formation interne	Tuteur : M. Cyrille VICINI Maître de stage : M. Jacky AUGIAT
Formation interne	Tuteur : M. Cyrille VICINI Maître de stage : M. Jacky AUGIAT
Travail en hauteur	
Formation échafaudage	Tuteur : M. Cyrille VICINI Maître de stage : M. Jacky AUGIAT
Formation interne	Tuteur : M. Cyrille VICINI Maître de stage : M. Jacky AUGIAT

Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus	
		Locaux de l'administration	Chantier Extérieur **
1	D. 4153-17-travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	D. 4153-18*-opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	D4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	D. 4153-30 - travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipement de protection individuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* soumis à valeur limite d'exposition (VLEP) ; \*\* agricole, forêstier, BTP, tout site extérieur pour un travail temporaire (si les adresses ne sont pas connues au moment de la déclaration, elles seront alors tenues à disposition de l'ISST).

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à la déclaration de dérogation

<b>Equipements de travail concernés par la déclaration</b> (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)			
	<i>Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2</i>	<i>Nom<sup>r</sup> des équipements de travail</i>	<i>Observations éventuelles</i>
1	Soudure	Poste à souder TIG/MIG	
2	Découpe des métaux	Plasma / chalumeau	
3	Ebavurage	Meuleuse / ébavureuse	
4	Débit de métaux	Scie mécanique / disqueuse	
5	Affutage	Touret à meuler	
6	Mise en forme	Plieuse / rouleuse	
7	Perçage de pièces	Perceuse sur colonne	
8	Assemblage	Visseuse	
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			

Exemples : presse plieuse, pont élévateur pour véhicules, rotobroyeur

27			
28			
29			

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à la déclaration de dérogation

<b>Interventions en milieu de travail hyperbare D. 4153-23</b>			
	<i>Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2</i>	<i>Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) et durée des interventions (h)</i>	<i>Observations</i>
1			
2			

<b>Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs D. 4153-34</b>			
	<i>Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2</i>	<i>Type de milieu confiné ou cuves &amp; durée des interventions (h)</i>	<i>Observations</i>
1			
2			

<b>Activités impliquant l'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD, cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) D. 4153-17</b>			
	<i>Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2</i>	<i>Nom des ACD &amp; Marque ou Distributeur*</i>	<i>Observations</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

\* : Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) \* existence de VLEP réglementaire.

**Activités** impliquant l'exposition à l'amiante D. 4153-18

	<i>Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2</i>	<i>Type de matériau amianté*</i>	<i>Niveau d'empoussièrement prévu (fibres/litre)</i>	<i>Observations</i>
1				
2				
3				
4				
5				

\* : calorifugeage, fibrociment, béton hydrofuge, garniture de freins amiantés.

